

Correction activité 1 : L'immigration algérienne en France des années 1950 aux années 1970_

1- En raison du manque de logements, l'installation se fait le plus souvent dans des bidonvilles comme celui du Chaâba dans la banlieue lyonnaise (doc 4) ou des taudis évoqués au document 1. Les habitations des bidonvilles sont constituées de simples baraques construites en bois et divers matériaux de récupération et sont dépourvues d'électricité ou de l'eau courante. Le roman d'Azouz Begag témoigne aussi de la dangerosité des métiers exercés par les travailleurs immigrés (doc 3).

2- Dans le contexte de reconstruction au lendemain de la guerre puis de haute-croissance économique pendant les Trente Glorieuses, l'afflux de main d'œuvre étrangère est considérable. Les immigrés algériens, peu qualifiés, se dirigent pour l'essentiel vers des emplois pénibles et peu rémunérateurs : les bâtiments et travaux publics (doc 2), l'industrie (usine de polissage au doc 1 ; raffinerie pétrolière au doc 3).

3- Le regroupement familial se définit par la venue légale de membres de la famille (un parent et les enfants mineurs), à la demande d'un autre membre de la famille, souvent le père, déjà entré légalement au titre d'un travail. Le secrétaire d'État Paul Dijoud justifie cette politique instaurée en 1976 comme relevant d'une mesure humaniste destinée à favoriser l'intégration par une meilleure installation sur le territoire français. En fait, la fermeture des frontières en 1974 pousse les travailleurs immigrés à choisir entre le retour définitif au pays ou l'installation définitive en France. Cette mesure supprime la possibilité des allers-retours entre pays d'origine et d'accueil, alors fréquents. Le rétablissement de l'immigration familiale en 1976, par cette politique de regroupement, transforme les mobilités migratoires en exil, alors même que la société d'accueil presse à l'intégration et renforce de fait le sentiment de rupture avec le pays et la société de départ. C'est la fin de ce que le sociologue Sayad appelait « l'illusion du provisoire ».